
[Chapelle Darblay : la Métropole s'engage pour l'économie circulaire, rachète le site pour le céder au consortium Veolia/Fibre excellence - Conseil métropolitain extraordinaire du 1er mars 2022](#)

Le 15 octobre 2021, le Conseil de Surveillance d'UPM France SAS annonçait sa volonté de céder le site Chapelle Darblay au groupement SAMFI/Paprec, dont le projet aurait écarté l'activité de recyclage et de traitement in situ de papiers et de cartons. Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, annonçait le 11 février l'activation du droit de préemption de la Métropole, en vue de céder le site à un repreneur ayant un projet solide à même de préserver l'activité stratégique de l'usine. La Métropole confirme que le site va être cédé au consortium Veolia/Fibre excellence. Les équipements d'exploitation, nécessaires à la préservation de l'activité de recyclage et de traitement de papiers et de cartons, seront intégrés à la vente. Un conseil métropolitain extraordinaire s'est tenu hier pour acter la revente du site au consortium Véolia / Fibre excellence et approuver les termes de la cession des différents équipements nécessaires à la reprise de son activité. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Nous nous battons pour l'emploi durable, pour l'économie circulaire, pour concilier écologie et économie. Comme je l'avais annoncé, la Métropole fait bloc aux côtés des syndicats pour préserver Chapelle Darblay et ses activités hautement stratégiques, non seulement pour le territoire mais pour la France entière. Tout n'est pas joué. Il reste encore beaucoup d'incertitudes et le chemin est long. Mais aujourd'hui marque une étape supplémentaire majeure dans notre lutte pour la préservation de Chapelle Darblay. L'unanimité du vote est aussi un message politique fort. ».

